

RAPPORT ET CONCLUSIONS D'ENQUETE PUBLIQUE.

**Projet de parc photovoltaïque.
Commune de Saint Rémy en Rollat – Allier.**

**Arrêté N° 879/2021 en date du 08 avril 2021 de
M. le Préfet de l'Allier.**

Enquête du 30 avril au 1^{er} juin 2021.

Commissaire enquêteur : R. Fradin

SOMMAIRE.

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE.

Préambule.

1. Présentation générale.....	2
1.1 Objet de l'enquête.	
1.2 Maître d'ouvrage.	
1.3 Historique.	
1.4 Cadre législatif et réglementaire.	
1.5 Le projet.	
1.6 Composition du dossier.	
1.7 Avis des services.	
2. Organisation – Déroulement de l'enquête.....	6
2.1 Désignation du commissaire enquêteur.	
2.2 Préalables à l'enquête.	
2.3 Publicité.	
2.4 Ecoute du public.	
2.5 Déroulement de l'enquête. Clôture.	
3. Observations. Réponses du maître d'ouvrage.....	8
3.1 Registre papier.	
3.2 Registre dématérialisé.	
3.3 Interrogations du commissaire enquêteur.	
4. Annexes.....	10

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.

1. Rappel.
2. Déroulement de l'enquête publique.
3. Conclusions et avis motivé.

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE.

Préambule.

Une enquête publique relative à l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint Rémy en Rollat, lieu-dit Les Fits, est prescrite par arrêté N° 879/2021 en date du 08 avril 2021, de M. le Préfet de l'Allier.

Le permis de construire correspondant avait été déposé à la Préfecture de l'Allier le 26 janvier 2021.

1. Présentation générale.

1.1. Objet de l'enquête.

Cette enquête publique concerne la demande déposée par la société CPV SUN 40 visant à obtenir un permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Saint Rémy en Rollat, sur une emprise propriété de la commune, à l'emplacement d'une ancienne gravière.

1.2. Maître d'ouvrage.

Le projet est porté par LUXEL, société française qui conçoit, réalise et exploite des centrales photovoltaïques. Fondée en 2008, elle est basée à Pérols en Région Languedoc-Roussillon.

Afin de dissocier l'activité des parcs photovoltaïques en production de sa propre activité, LUXEL crée une filiale spécifique à chaque portefeuille de parc.

Dans le cas présent, il s'agit de CPV SUN 40, société à responsabilités limitées, créée pour porter l'autorisation de construire, les droits à vendre l'électricité et traiter du bail foncier.

1.3. Historique.

En 2015, une ancienne gravière avait fait l'objet d'une demande de permis d'aménager pour un projet de création d'une plateforme destinée à accueillir des équipements de type loisirs sur le territoire de la commune de Saint Rémy en Rollat. Ce projet avait été abandonné par la suite.

Dans le cadre d'un processus de prospections bien défini, LUXEL s'était intéressé à l'opportunité qui se présentait de valoriser ce site et des échanges avaient été engagés avec les propriétaires et les collectivités territoriales afin d'évaluer la faisabilité d'un projet d'implantation d'un parc photovoltaïque.

Le scénario retenu, assurant la meilleure prise en compte de l'ensemble des contraintes environnementales, réglementaires et paysagères tout en restant économiquement viable couvre une emprise de 2,85 ha avec une puissance de 1,84 MWc.

Le PLU de la commune, en cours de refonte, ne permettait pas l'implantation d'un parc photovoltaïque sur ce secteur, il y avait donc lieu de rendre possible la réalisation du projet en modifiant en conséquence ce document d'urbanisme.

1.4. Cadre législatif et règlementaire.

Cette opération d'implantation d'un parc photovoltaïque est soumise aux règles du code de l'environnement et du code de l'urbanisme.

3 Thématiques de procédures règlementaires peuvent être identifiées autour du projet :

1.4.1. Urbanisme : la demande de permis de construire a été déposée en préfecture de l'Allier le 26 janvier 2021 et enregistrée sous le n° PC 003 258 20 10022.

Le PLU de la commune doit être modifié pour permettre l'implantation du parc solaire et la procédure retenue est la Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU.

Concomitamment à la présente enquête publique, sur la même période et avec des permanences communes, une enquête publique est prescrite par Le Président de Vichy Communauté en vue d'entériner l'intérêt général du projet, valider la mise en compatibilité du PLU par la Déclaration de projet et ainsi clarifier les conditions d'implantation du parc solaire.

1.4.2. Environnement : conformément à l'article R 122-2 du code de l'environnement, ce projet est soumis à la réalisation d'une étude d'impact qui dans le cas présent vaut dossier d'incidences Natura 2000.

1.4.3. Energie : la demande de raccordement au réseau public, liée à l'obtention du permis de construire, se fait en application de textes propres aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement de ces réseaux de distribution d'électricité.

La présente enquête publique est conduite dans le cadre des dispositions suivantes :

- avis de la Direction Départementale des Territoires en date du 10 juillet 2020 complété par une note du 11 décembre 2020,

- avis tacite de la MRAe Auvergne Rhône Alpes en date du 20 septembre 2020,

- avis rendus par les différents services consultés,

- arrêté préfectoral n° 879/2021 en date du 08 avril 2021 portant ouverture de l'enquête publique(copie en annexe 1).

1.5. Le projet.

1.5.1. Contexte local.

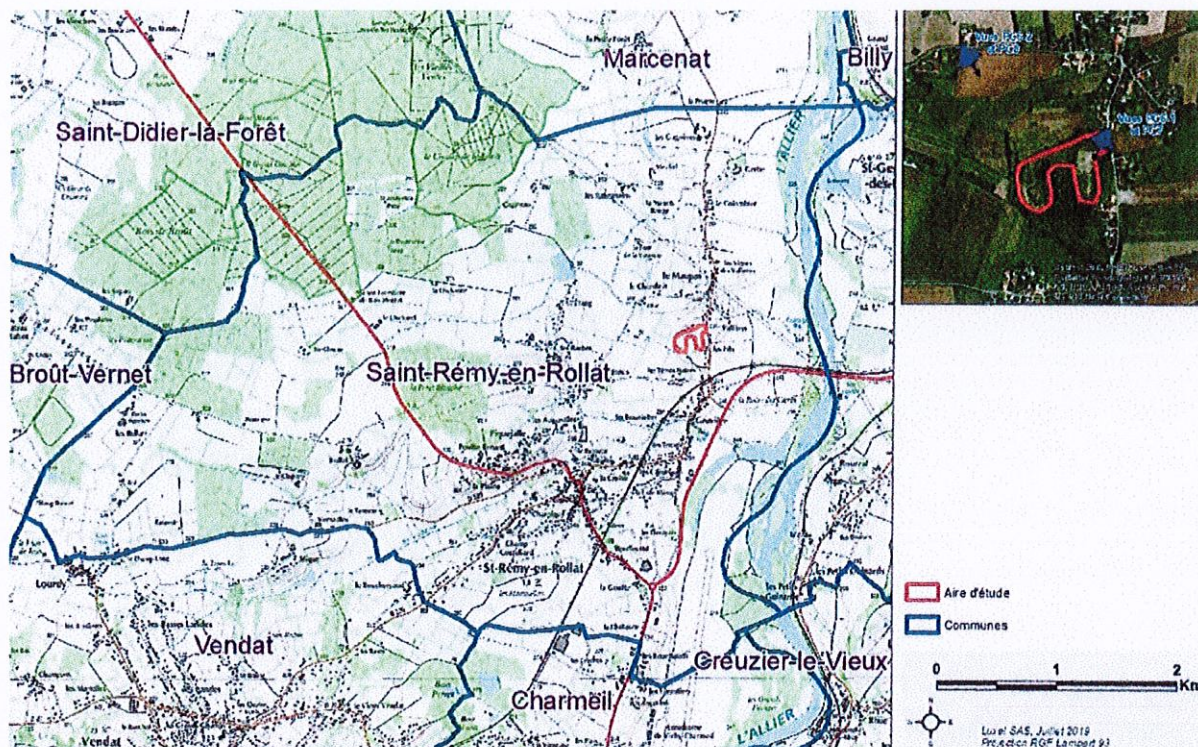
Ce projet de parc solaire sur la commune de Saint Rémy en Rollat participe au développement des énergies renouvelables et à l'atteinte des objectifs de réponse aux besoins énergétiques de la région. Le Schéma Régional d'Aménagement Durable et d'Egalité des Territoires Auvergne Rhône Alpes met clairement en avant la priorité à accorder au développement de la filière photovoltaïque en s'appuyant sur le potentiel de chaque territoire. L'objectif 2023 en puissance installée en photovoltaïque est d'atteindre 3 000 MWc , 6 500 MWc en 2030 et 13 000 MWc à l'horizon 2050.

La commune de Saint Rémy en Rollat reçoit une irradiation globale d'environ 1230 Kw/h/m², pour un ensoleillement de l'ordre de 1860 h par an, ce qui permet d'envisager l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol suffisamment performant et rentable.

Le parc solaire de Saint Rémy en Rollat aura une production annuelle moyenne correspondant à la consommation électrique de 2000 habitants, soit une économie de 800 tonnes d'émission de CO₂.

Ce projet implique l'ensemble des acteurs de l'économie locale et le site retenu pour son installation (ancienne gravière en friche) est particulièrement propice à ce genre d'installation. Il répond aux directives de mobilisation de foncier inutilisé aux fins de production d'énergie solaire.

1.5.2. Localisation du projet.



Le site d'implantation est localisé sur le territoire de Saint Rémy en Rollat, à environ 40 Km au Sud de Moulins dans l'Allier, à l'Est de la commune, lieu-dit " Les Fits".

Le périmètre de l'aire d'étude correspond à la parcelle cadastrale ZI 172 d'une surface totale de 7.2 ha classée en zone N, A et Ub du PLU. Le parc solaire sera implanté au droit des zones N et Ub uniquement, une modification du PLU en cours visant à clarifier les conditions d'implantation de cette centrale.

1.5.3. Présentation du projet.

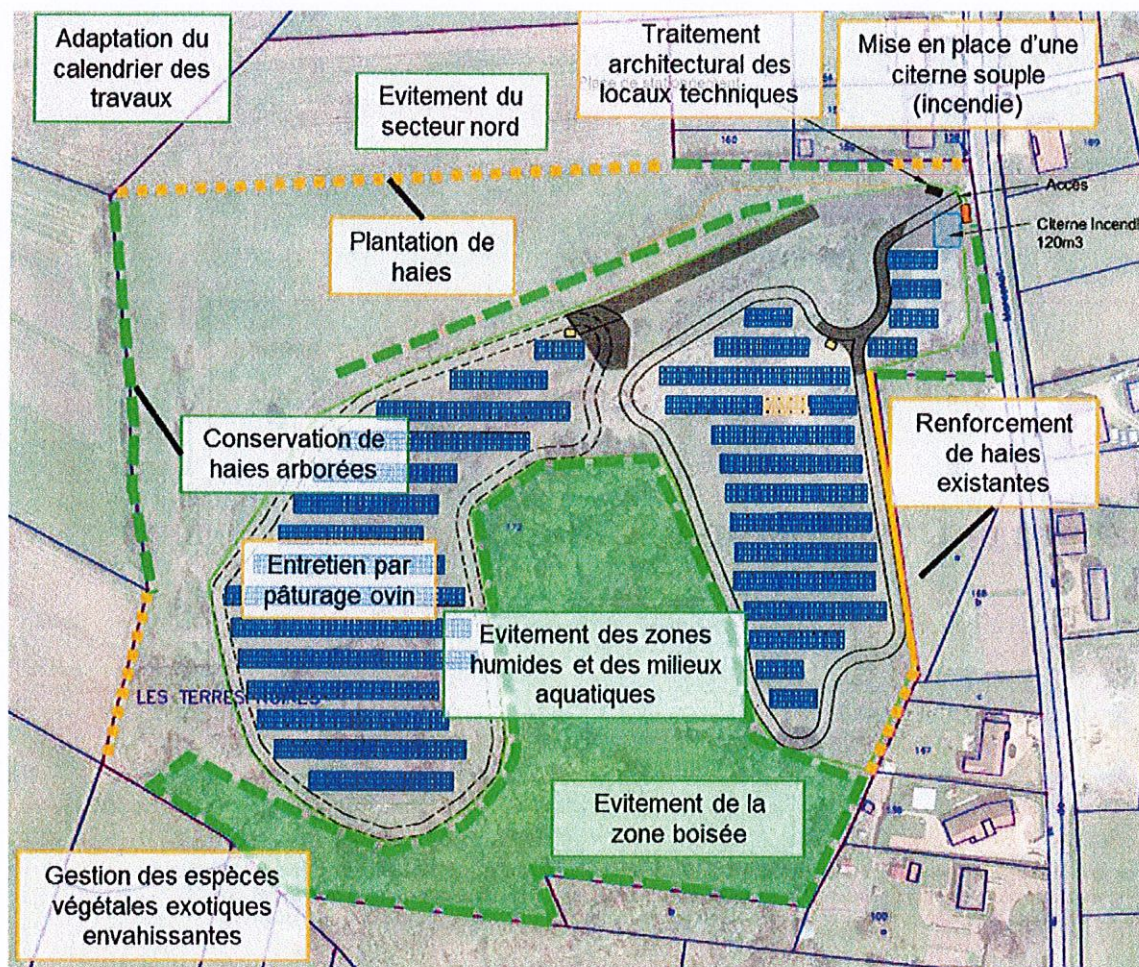
L'implantation du projet a été adaptée de façon à permettre la meilleure intégration possible du parc dans l'environnement. Ainsi des zones humides et boisées ont été évitées, des haies ont été conservées, d'autres renforcées pour assurer des masques visuels en bordure de site. Le secteur Nord a également été évité du projet en raison d'une utilisation agricole et de covisibilité depuis les abords d'un monument historique. Cette dernière mesure permet également de conserver une zone tampon avec les habitations présentes au Nord Est du site.

Sur une emprise de 2.85 ha pour une clôture d'environ 983 ml, la puissance crête installée sera de l'ordre de 1,84 MWc, générée par 4230 modules photovoltaïques représentant une surface couverte d'environ 0,86 ha.

Des locaux techniques consistant en 2 postes de transformation et 1 poste de livraison occupent une superficie d'environ 35 m², les distributions étant assurées par 143 ml de voiries internes en gravier et 843 ml de piste périphérique.

Le poste source sur lequel le projet sera raccordé est celui de Vichy, la longueur de la liaison à créer étant estimée à 50 m. L'étude définitive ne peut être établie qu'à compter de l'obtention du permis de construire.

Le bail emphytéotique, qui sera signé pour une durée de 21 ans renouvelable avec le propriétaire des terrains (la commune), prévoit le démantèlement des installations en fin de bail et le site sera restitué dans son état initial.



-  Rangée de panneaux photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformateur
-  Voirie semi-perméable
-  Voirie périphérique

Mesures d'évitement

Mesures de réduction

1.6. Composition du dossier.

Le dossier soumis à l'enquête publique est constitué de :

- la demande de permis de construire, accompagnée des pièces PC 1 à PC 8 (notice descriptive du terrain, photographies, plans A 3),
- le rapport de l'étude d'impact,
- copie de l'arrêté préfectoral n°879/2021 du 08 avril 2021 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique,
- la note de la DDT, en date du 11 décembre 2020 relative à l'intégration de l'enquête publique dans la procédure d'autorisation,
- l'avis tacite de la MRAe, en date du 20 septembre 2021,
- les avis des différents services.

1.7. Avis des services.

Se sont prononcés :

- la Direction Départementale des Territoires : émet un avis favorable, sous réserve du respect des mesures d'évitement et de réduction prévues dans le dossier, à cette implantation qui sera réalisée sur un site dégradé et correspond parfaitement aux orientations nationales. Le projet prend bien en compte les contraintes paysagères, agricoles et environnementales. Le périmètre de la zone dédiée à la production d'énergie solaire est réduit au strict nécessaire du projet,
- la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne Rhône Alpes fait connaître que l'accord de l'ABF n'est pas obligatoire et que le projet n'appelle pas d'observation,
- la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, émet un avis favorable,
- la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, dans un premier temps avait sollicité des compléments au dossier, puis, suite à réception de ces documents, confirmait qu'ils étaient conformes à leurs attentes,
- la Direction générale de l'aviation civile informe que le projet est compatible avec les servitudes aéronautiques de dégagement de l'aéroport de Vichy Charmeil et avec les dispositions relatives aux projets photovoltaïques à proximité des aéroports,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier mentionne dans son rapport d'étude des observations d'ordre général à respecter ,
- la Direction Exploitation des Routes du Conseil Départemental donne un avis favorable au projet qui utilisera l'accès existant laissant toutefois toute latitude au maire de la commune pour statuer sur le sujet.

2. Organisation - Déroulement de l'enquête.

2.1. Désignation du commissaire enquêteur.

La décision n° E21000030/63 en date du 24/03/2021, de M. Le Président du tribunal Administratif de Clermont Ferrand désigne le commissaire enquêteur : Monsieur Robert Fradin.

2.2. Préalables à l'enquête.

Dès réception de sa désignation, le commissaire enquêteur est entré en contact avec les services de la préfecture, puis avec le porteur de projet et la municipalité de Saint Rémy en Rollat.

Ainsi le 15 avril 2021, au cours d'une réunion tenue en mairie de Saint Rémy en Rollat avec A. Dumont, maire de la commune, le projet a été présenté par M. A. Fillault représentant le porteur de projet.

S'en est suivie une visite du site et de ses abords.

2.3. Publicité.

L'avis d'enquête publique a été publié à 2 reprises dans 2 journaux :

- La Montagne , quotidien, aux pages annonces classées des 15 avril et 6 mai 2021(copies en annexes 2 et 3),

- La Semaine de l'Allier, hebdomadaire, aux pages annonces légales des 15 avril et 6 mai 2021(copies en annexes 4 et 5),

- affichage sur les panneaux règlementaires de la mairie de l'avis au public(certificat d'affichage en annexe 6),

- affichage de l'avis d'enquête au format A 2 règlementaire visible depuis la voie publique sur le site(constat d'huissier en annexe 7),

- dossier également consultable sur le site de la préfecture et aux adresses mentionnées dans les avis au public et arrêté.

2.4. Ecoute du public.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public en mairie de Saint Rémy en Rollat les :

- vendredi 30 avril 2021, de 14h00 à 17h00,
- mercredi 5 mai 2021, de 15h00 à 18h00,
- jeudi 20 mai 2021, de 14h00 à 17h00,
- mardi 1^{er} juin 2021, de 15h00 à 18h00.

2.5. Déroulement de l'enquête – Clôture.

Le 30 avril 2021, à l'ouverture de la mairie, les documents soumis à l'enquête ont été visés par le commissaire enquêteur et le registre d'enquête ouvert, côté et paraphé.

Durant la période d'enquête, le public avait la possibilité de déposer ses observations, soit :

- sur le registre papier mis à sa disposition en mairie de Saint Rémy en Rollat,
- sur le registre dématérialisé dont l'adresse avait été communiquée dans les différents avis et arrêté préfectoral,
- par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Saint Rémy en Rollat.

Très peu de personnes se sont déplacées pour cette enquête publique. Les permanences du commissaire enquêteur étaient regroupées avec celles relatives à l'enquête publique concernant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU. Quelques habitants ont confondu les 2 opérations, d'autant plus que leur PLU est en cours de refonte et qu'il est, semble t-il, attendu

avec impatience. Ces rencontres ont été pour ces personnes l'occasion de discuter avec le commissaire enquêteur qui leur a expliqué le cheminement des différentes procédures administratives en cours.

A noter, qu'un de ces visiteurs a inscrit une observation favorable au projet, mais sur le registre papier de l'autre enquête. Cette contribution est bien entendu reprise au titre de la présente enquête publique.

Le 1^{er} juin 2021, à 18h00, le registre a été clos par le commissaire enquêteur qui a emporté l'ensemble des pièces du dossier.

Le 2 juin 2021, le Procès Verbal de synthèse des observations a été remis en main propre à M. A. Fillault (copie en annexe 8).

Le 12 juin 2021, réception des réponses de LUXEL (copie en annexe 9).

3. Observations – Réponses du maître d'ouvrage.

Compte tenu du nombre très restreint des observations, elles n'ont pas fait l'objet d'un classement par thèmes mais sont reprises individuellement. Une copie de ces 3 contributions figure en annexe 10.

3.1. Registre papier.

M. C. Blanchard : favorable au projet pour les retombées économiques qu'il va générer au profit de la commune.

Réponse du pétitionnaire : observation qui n'appelle pas de remarque.

3.2. Registre dématérialisé.

M. G. Rollin : favorable au projet pour des raisons économiques de création d'emplois localement.

Réponse du pétitionnaire : les opérations de génie civil et gestion espaces verts seront sous traitées localement aussi bien en phase construction qu'en phase exploitation.

M. D. Rousset : défavorable au projet pour des raisons d'artificialisation des sols, de protection de la biodiversité et de réhabilitation du site en terrain agricole.

Réponse du pétitionnaire : le secteur Nord de l'aire d'étude à vocation agricole a été exclu de l'aire d'implantation du projet qui n'entre pas en concurrence avec les usages agricoles. Le projet de parc solaire sera implanté sur une zone n'ayant pas fait l'objet d'un usage agricole depuis plus de 10 ans et le potentiel agricole semble limité :

- de par la topographie marquée sur la partie centrale de la parcelle,
- du niveau d'enrichissement de certaines zones,
- de la forte pierrosité du sol liée à l'historique du sol.

Concernant les enjeux du milieu naturel, toutes les zones à enjeux modérés à forts ont été évitées. Elles seront conservées et l'implantation restreinte du projet permet le maintien d'une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité locale.

Commentaire du commissaire enquêteur : la visite des lieux montre que l'aire sur laquelle sera implanté le parc solaire ne présente quasiment aucun intérêt pour l'agriculture et que ce projet contribuera plutôt à restituer une valeur au site, tout en préservant la biodiversité locale.

3.3. Interrogations du commissaire enquêteur.

3.3.1. Sur l'actualisation des données de l'étude d'impact.

Réponse du pétitionnaire : l'étude d'impact repose sur les documents en vigueur au moment de sa rédaction. LUXEL rappelle les objectifs fixés par le SRADDET en matière d'énergies renouvelables et reprend les données de puissances installées et productibles aux horizons 2030 et 2050. Concernant la rentabilité du projet, le temps de retour sur investissement de ce projet est estimé à environ 16 ans, la production moyenne correspondant à la consommation annuelle électrique d'environ 2000 habitants.

3.3.2. Sur le raccordement au poste source.

Réponse du pétitionnaire : le volet économique de raccordement du projet est pris en compte avec une carte du tracé prévisionnel et une estimation de la contribution financière des ouvrages propres.

Commentaire du commissaire enquêteur : compte tenu de la puissance installée dans le cas présent, le raccordement au réseau est relativement simple à réaliser. Son incidence sur la rentabilité du projet dans le cas d'installations de fortes puissances peut se révéler beaucoup plus délicat et difficile à anticiper en raison des nombreuses incertitudes sur les tracés.

3.3.3. Sur la mise en place d'un pâturage ovin.

Réponse du pétitionnaire : une recherche est toujours en cours en liaison étroite avec les élus locaux.

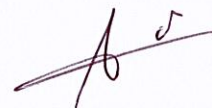
3.3.4. Sur les remontées de nappe phréatique.

Réponse du pétitionnaire : la zone d'implantation du projet n'est pas sujette aux inondations par remontée de nappe. Les dispositions d'aménagement des installations techniques permettent de limiter les incidences potentielles en cas d'évènement exceptionnel.

Commentaire du commissaire enquêteur : le plan altimétrique joint à la réponse du pétitionnaire, plus lisible que celui de l'étude d'impact, permet de mieux apprécier les dénivelés rencontrés sur l'emprise du projet.

Le Vernet le 23 juin 2021.

Le commissaire enquêteur.



Annexes.

- **Annexe 1** : arrêté préfectoral du 08 avril 2021,
- **Annexes 2 et 3** : avis au public, journal La Montagne des 15 avril et 06 mai 2021,
- **Annexes 4 et 5** : avis au public, La Semaine de l'Allier des 15 avril et 06 mai 2021,
- **Annexe 6** : certificat d'affichage, mairie de Saint Rémy en Rollat,
- **Annexe 7** : constat d'huissier,
- **Annexe 8** : procès verbal de synthèse des observations,
- **Annexe 9** : mémoire en réponse du pétitionnaire,
- **Annexe 10** : copie des contributions du public.

Vu le commissaire enquêteur



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**Mission Interministérielle de Coordination
Politiques interministérielles
économie et environnement**

N° 879/2021

ARRÊTÉ

**portant ouverture d'une enquête publique
dans le cadre de l'instruction administrative
d'une demande de permis de construire
déposée par la société CPV SUN 40
en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol,
au lieu-dit «Les Fits»
sur le territoire de la commune de SAINT-REMY-EN-ROLLAT**

**Le préfet de l'Allier
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles ses articles L.122-1 et suivants, L.123.1 et suivants et R.122-2, R.123.1, R.123.2 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L421-1, L422-1, L422-2, R421-1, R421-2, R422-2, R423-20, R423-29, R423-32 ;

Vu le dossier produit par la société CPV SUN 40 contenant un rapport d'étude d'impact, en vue de l'obtention d'un permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit «Les Fits», sur le territoire de la commune de Saint-Rémy-en-Rollat ;

Vu l'avis du 10 juillet 2020 et la note du 11 décembre 2020 de la direction départementale des territoires ;

Vu les avis émis par les différents services consultés dans le cadre de la procédure et joints au présent dossier d'enquête publique ;

Vu l'avis tacite de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne Rhône-Alpes sur cette demande en date du 20 septembre 2020 ;

Vu la décision de M. le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand du 24 mars 2021, portant désignation d'un commissaire enquêteur ;

Considérant que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête publique ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1 : Une enquête publique, d'une durée de 33 jours, est ouverte du **vendredi 30 avril 2021, à partir de 14 heures, jusqu'au mardi 1^{er} juin 2021 inclus à 18 heures**, à l'effet de recueillir les observations de toutes personnes intéressées sur le projet présenté par la société CPV SUN 40, en vue d'obtenir du préfet de l'Allier un permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit «Les Fits sur le territoire de la commune de Saint-Rémy-en-Rollat.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saint-Rémy-en-Rollat.

Article 2 : Le dossier d'enquête sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, en version papier, en mairie de Saint-Rémy-en-Rollat. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie pendant cette période, soit :

- du lundi au vendredi : de 14 h 00 à 18 h 00

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction du contexte sanitaire pendant la période de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête est également consultable sur le site mis en place pour l'enquête à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-st-remy-en-rollat/>

Ce lien est disponible sur le site internet de la préfecture de l'Allier : www.allier.gouv.fr - [Accueil](#) > [Publications](#) > [Enquêtes et consultations publiques](#) > [Consultations publiques en cours](#)

Article 3 : Un avis au public annonçant l'ouverture de l'enquête :

- sera publié, par les soins du préfet de l'Allier et aux frais du pétitionnaire, en caractères apparents, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux dans le département : « La Montagne Centre France Quotidien » et « La Semaine de l'Allier ». Il sera justifié de cette formalité de publicité par un exemplaire de chaque journal contenant l'insertion.

- sera affiché, par les soins du maire, quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique en mairie de Saint-Rémy-en-Rollat.

L'accomplissement de cet affichage sera certifié par le maire précité.

- sera affiché, par les soins de la société CPV SUN 40, dans les mêmes conditions de délai et de durée, sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage de l'aménagement projeté et visible de la voie publique. Cette affiche au format A2 (42 x 59,4 cm) devra comporter le titre "avis d'enquête publique" en caractères gras d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées en caractères noirs sur fond jaune.

Article 4 : Le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné, par décision du 24 mars 2021, M. Robert FRADIN, officier de l'armée de l'air en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire. En cas d'empêchement, l'enquête sera interrompue. Lorsque le commissaire enquêteur remplaçant aura été désigné par le tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui et que la date de reprise de l'enquête aura été fixée, un arrêté de reprise d'enquête sera pris et publié dans les mêmes conditions que l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Article 5 : Toute personne intéressée ayant des observations ou des propositions à présenter, pourra pendant toute la durée de l'enquête :

- soit les consigner par écrit sur le registre, préalablement côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet dans la commune de Saint-Rémy-en-Rollat, aux jours et heures d'ouverture précités à l'article 2 ;

- soit les formuler par lettre adressée au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Saint-Rémy-en-Rollat, 6 place de l'Église, à Saint-Rémy-en-Rollat à l'attention de M. Robert FRADIN, qui les annexera au registre d'enquête tenu à la disposition du public ;

- soit les faire connaître oralement auprès du commissaire enquêteur qui recevra personnellement le public aux jours et heures suivants :

* à la mairie de Saint-Rémy-en-Rollat : - **Vendredi 30 avril 2021** de 14 h 00 à 17 h 00
- **Mercredi 5 mai 2021** de 15 h 00 à 18 h 00
- **Jeudi 20 mai 2021** de 14 h 00 à 17 h 00
- **Mardi 1^{er} juin 2021** de 15 h 00 à 18 h 00

- soit les formuler par courrier électronique à l'adresse suivante : parc-solaire-st-remy-en-rollat@democratie-active.fr

- soit les inscrire sur un registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-st-remy-en-rollat/>

Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé.

Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête papier tenu à disposition au siège de l'enquête en mairie de Saint-Rémy-en-Rollat.

Article 6 : À l'expiration de l'enquête, le **mardi 1^{er} juin 2021 à 18 heures**, le registre dématérialisé sera clos et le registre d'enquête écrit, clos également et signé par le commissaire enquêteur.

Article 7 : Dans la huitaine suivant la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire ses observations dans un délai de 15 jours.

Le commissaire enquêteur rédigera d'une part, un rapport dans lequel il relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies, et d'autre part, ses conclusions motivées qui doivent figurer dans un document séparé et préciser si elles sont ou non favorables à la demande d'autorisation.

Le rapport et les conclusions motivées ainsi que le registre d'enquête et le dossier ayant été soumis à enquête publique, devront parvenir au préfet de l'Allier, Mission Interministérielle de Coordination – Politiques Interministérielles Economie et Environnement, dans le délai de 30 jours à compter de la date de la clôture de l'enquête, ainsi qu'au président du tribunal administratif. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront adressées dès leur réception par le préfet, au demandeur et au maire de la commune concernée par l'enquête publique, ainsi qu'à Vichy Communauté. Ces documents seront également consultables en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr

Article 8 : Toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance en préfecture (Mission Interministérielle de Coordination – Politiques Interministérielles Economie et Environnement) et dans la mairie concernée, du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Article 9 : Le conseil municipal de la commune de Saint-Rémy-en-Rollat, ainsi que le conseil communautaire de Vichy Communauté, sont appelés à donner leur avis, dès l'ouverture de l'enquête, sur la demande de permis de construire présentée. Ne sera pris en considération que l'avis exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête, soit le mercredi 16 juin 2021.

Article 10 : La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

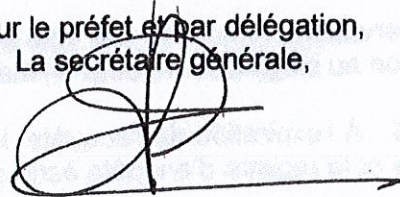
Article 11 : Des informations peuvent être demandées sur le projet auprès de :

CPV SUN 40
à l'attention de M. Antoine FILLAULT
47 rue J.A. Schumpeter
34470 PEROLS
Tél. : 06 71 94 06 95
Courriel : a.fillault@luxel.fr

Article 12 : La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Vichy, le commissaire enquêteur, le maire de Saint-Rémy-en-Rollat, et le président de Vichy Communauté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Mme la directrice départementale des territoires.

Moulins, le 08 AVR. 2021

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,



Hélène DEMOLOMBE-TOBIE

Annonces classées

03

SCA FEDER ELEVAGE
Société coopérative agricole à capital variable, agréée n° 12073
RCS de Montauban n° 382.651.438
Siège social : « Les Chauxes », (93430) Villefranche-d'Alfort

1. Assemblées de section : les associés de la SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FEDER ELEVAGE sont convoqués aux assemblées de section qui se tiendront en visioconférence aux dates suivantes :

- Section, date et heure, lieu de connexion :
- Allier Est, mardi 4 mai 2021, 9 h 45 : <https://zoom.us/j/96978372365>
 - ID de réunion : 969 7837 2365
 - Allier Ouest, mardi 4 mai 2021, 9 h 45 : <https://zoom.us/j/96978372365>
 - ID de réunion : 969 7837 2365
 - Puy-de-Dôme, mardi 4 mai 2021, 13 h 45 : <https://zoom.us/j/93057942299>
 - ID de réunion : 930 5794 2299
 - Puy-de-Dôme, mardi 4 mai 2021, 13 h 45 : <https://zoom.us/j/93057942299>
 - ID de réunion : 930 5794 2299
 - Creuse, mercredi 5 mai 2021, 9 h 45 : <https://zoom.us/j/91693469940>
 - ID de réunion : 916 9346 9940
 - Cher, mercredi 5 mai 2021, 9 h 45 : <https://zoom.us/j/91693469940>
 - ID de réunion : 916 9346 9940
 - Saône-et-Loire Ouest, mercredi 5 mai 2021, 13 h 45 : <https://zoom.us/j/96200065210>
 - ID de réunion : 962 0006 5210
 - Saône-et-Loire Est, mercredi 5 mai 2021, 13 h 45 : <https://zoom.us/j/96200065210>
 - ID de réunion : 962 0006 5210
 - Ain, mercredi 5 mai 2021, 13 h 45 : <https://zoom.us/j/96200065210>
 - ID de réunion : 962 0006 5210
 - Côte-d'Or, jeudi 6 mai 2021, 9 h 45 : <https://zoom.us/j/92669409424>
 - ID de réunion : 926 6940 9424
 - Nièvre Jeudi 6 mai 2021, 9 h 45 : <https://zoom.us/j/92669409424>
 - ID de réunion : 926 6940 9424
 - Ardennes, jeudi 6 mai 2021, 9 h 45 : <https://zoom.us/j/92669409424>
 - ID de réunion : 926 6940 9424

À l'effet de débiter sur l'ordre du jour suivant :

- information des associés sur la marche de la coopérative au cours de l'exercice 2020 et discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ;
- désignation des délégués de section à l'assemblée générale ordinaire.

Les associés auront la faculté, à partir du quinzième jour précédant lesdites assemblées de section, de prendre connaissance, au siège social de la coopérative, du rapport du conseil d'administration aux associés et des commissaires aux comptes ainsi que du texte des résolutions proposées, du bilan et du compte de résultat.

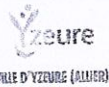
2. Assemblée générale ordinaire : les associés élus aux assemblées de section ci-dessus, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra en visioconférence le mercredi 9 juin 2021, à 10 heures, <https://zoom.us/j/94270734913>

ID de réunion 942 7073 4913.

- Pour débiter sur l'ordre du jour suivant :
- rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2020, activités et résultats ;
 - rapports des commissaires aux comptes ;
 - examen et approbation des comptes 2020, rapports et quitus aux administrateurs ;
 - affectation du résultat de l'exercice ;
 - constitution de la réserve de capital social ;
 - renouvellement de la liste sortant du conseil d'administration et ratification des nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration ;
 - fixation du budget nécessaire aux formations des administrateurs ;
 - fixation de l'alloation globale pour indemnités aux administrateurs ;
 - examen et lecture des comptes combinés ;
 - pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;
 - questions diverses.

Le conseil d'administration. 131291

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES



VENTE

SUR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021
D'UN TERRAIN À BÂTIR DE 4 808 M², 515 RUE DES TUILERIES

Pour obtenir le dossier, photos et plans, s'adresser à la Direction des services techniques ou au 07 40 48 54 10 ou sur : urbanisme@yzeure.com

Le coût limite de dépôt des offres est de 30 euros 2021. 12 heures, sans pli cacheté. Examen à minima, services urbanisme, BP 25, 03401 Yzeure cedex ou pli remis contre preuve de dépôt.

PRÉFET DE L'ALLIER
Mairie
Saint-Rémy-en-Rollat

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ CPV SUN 40 EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL, AU LIEU-DIT « LES FITS » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT

Par arrêté préfectoral n° 879/2021 du 8 avril 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de trente-deux (32) jours, est prescrite du vendredi 30 avril 2021 au mardi 1^{er} juin 2021 inclus.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

La commune concernée par cette enquête est Saint-Rémy-en-Rollat. Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est M. Robert FRADIN (officier de l'armée de l'air, en retraite). En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête :

- sur Internet, à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr
- sur support papier et support numérique, en mairie de Chassenard > Consultations publiques en cours ;
- sur support papier, en mairie de Saint-Rémy-en-Rollat (aux jours et heures d'ouverture) ;
- sur la plate-forme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-st-remy-en-rollat/>

Le dossier d'enquête publique comprend un rapport d'étude d'impact sur l'environnement, relatif au projet.

Les observations et propositions du public pourront être formulées à partir du vendredi 30 avril 2021, à 14 heures, jusqu'au mardi 1^{er} juin 2021, à 18 heures, selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie de Saint-Rémy-en-Rollat, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture ;
- par courrier, adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Saint-Rémy-en-Rollat ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-st-remy-en-rollat/>
- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses permanences assurées les jours suivants, mairie de Saint-Rémy-en-Rollat :
 - vendredi 30 avril 2021, de 14 heures à 17 heures ;
 - mercredi 5 mai 2021, de 15 heures à 18 heures ;
 - jeudi 20 mai 2021, de 14 heures à 17 heures ;
 - mardi 1^{er} juin 2021, de 15 heures à 18 heures.

Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête papier tenu à disposition aux fins de l'enquête en mairie de Saint-Rémy-en-Rollat.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Saint-Rémy-en-Rollat et sur Internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr ; à réception et pendant un (1) an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de : CPV SUN 40, à l'attention de M. Antoine FIAUANT, 47, rue J.-A. Schumpeter, 34470 Pérois, tél. 06.71.94.06.95, courriel : a.fiauant@unel.fr

PRÉFET DE L'ALLIER
Mairie
Chassenard

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ ÉNERGIE DU PARTAGE 12 SARL EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL, AU LIEU-DIT « LA GÈNERIE » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHASSENARD

Par arrêté préfectoral n° 762/2021 du 23 mars 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de trente-six (36) jours, est prescrite du lundi 12 avril 2021 au lundi 17 mai 2021 inclus. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus. Les communes concernées par cette enquête sont : Chassenard et Molinet.

Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est M. France PISSOCHET (officier en retraite). En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête. Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête :

- sur Internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr
- sur support papier et support numérique, en mairie de Chassenard (aux jours et heures d'ouverture) ;
- sur la plate-forme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.democratie-active.fr/extension-parc-photovoltaïque-chassenard-énergie-du-partage12-web/>

Le dossier d'enquête publique comprend un rapport d'étude d'impact sur l'environnement, relatif au projet. Les observations et propositions du public pourront être formulées à partir du lundi 12 avril 2021, à 9 heures, jusqu'au lundi 17 mai 2021, à 17 heures, selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie de Chassenard, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture ;
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Chassenard ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/extension-parc-photovoltaïque-chassenard-énergie-du-partage12-web/>
- sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/extension-parc-photovoltaïque-chassenard-énergie-du-partage12-web/> directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses permanences assurées les jours suivants, mairie de Chassenard :
 - lundi 12 avril 2021, de 9 heures à 12 heures ;
 - vendredi 23 avril 2021, de 14 heures à 17 heures ;
 - jeudi 29 avril 2021, de 9 heures à 12 heures ;
 - mardi 4 mai 2021, de 14 heures à 17 heures ;
 - lundi 17 mai 2021, de 14 heures à 17 heures.

Les observations enregistrées sur le registre d'enquête papier seront consultables sur le site susvisé. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Chassenard et sur Internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr à réception et pendant un (1) an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de : ÉNERGIE DU PARTAGE 12 SARL, à l'attention de M. Dimitri DELHIDE, 8 bis, rue Cabanis-Huisin, CS 40003, 51688 Reims cedex 02, tél. 06.99.62.11.07, courriel : dimitri.delhide@ep12000.fr

PRÉFET DE L'ALLIER
Mairie
Saint-Rémy-en-Rollat

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À LA DÉCLARATION DE PROJET POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT

Par arrêté n° 2021-27 en date du 30 mars 2021, le Président de la communauté d'agglomération Vichy Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint-Rémy-en-Rollat par déclaration de projet pour l'implantation d'un parc solaire ou lieu-dit « Les Fils », pendant trente-deux (32) jours consécutifs du 30 avril 2021, à 14 heures au 1^{er} juin 2021, à 18 heures.

À cet effet, M. Robert FRADIN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal administratif.

Le dossier d'enquête comprend : le rapport de présentation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Rémy-en-Rollat, le compte rendu de l'examen conjoint, le recueil des actes administratifs et une note de présentation de l'enquête.

Modalités de consultation du dossier d'enquête publique :

- en version papier, un dossier papier complet, constitué de l'ensemble des pièces substantielles sera consultable en mairie de Saint-Rémy-en-Rollat (siège de l'enquête publique) et à l'hôtel d'agglomération de Vichy Communauté pendant toute la durée de l'enquête ;
- en mairie de Saint-Rémy-en-Rollat, 6, place de l'église, 03110 Saint-Rémy-en-Rollat, ouverte du lundi au vendredi, de 14 heures à 18 heures ;
- à l'hôtel d'agglomération de Vichy Communauté : 9, place Charles-de-Gaulle, CS 92956, 03209 Vichy cedex, ouvert du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures ;
- en version dématérialisée, l'ensemble du dossier d'enquête publique sera accessible :
 - depuis un poste informatique mis à disposition du public à l'hôtel d'agglomération de Vichy Communauté aux horaires mentionnés ci-dessus ;
 - sur le site Internet de Vichy Communauté à l'adresse suivante : www.vichy-communauté.fr/rubrique/Urbanisme/PLU_des_communes/Saint-Remy-en-Rollat.

Modalités de formulation des requêtes par la population : pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet et tenu à disposition en mairie de Saint-Rémy-en-Rollat ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur chargé du suivi de l'enquête publique relative à la déclaration de projet pour l'implantation d'un parc solaire ou lieu-dit « Les Fils », emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Rémy-en-Rollat, hôtel d'agglomération de Vichy Communauté, 9, place Charles-de-Gaulle, CS 92956, 03209 Vichy cedex ;
- par courriel à l'adresse suivante : contact.urbanisme@vichy-communauté.fr en mentionnant en objet DP PLU de Saint-Rémy-en-Rollat.

Toute demande d'information pourra être sollicitée auprès de M. Alain DUMONT, maire de Saint-Rémy-en-Rollat et responsable du plan.

Le commissaire enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public en mairie de Saint-Rémy-en-Rollat aux dates et heures suivantes :

- vendredi 30 avril 2021, de 14 heures à 17 heures ;
- mercredi 5 mai 2021, de 15 heures à 18 heures ;
- jeudi 20 mai 2021, de 14 heures à 17 heures ;
- mardi 1^{er} juin 2021, de 15 heures à 18 heures.

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de trente (30) jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions conclues du commissaire enquêteur sera déposée à l'hôtel d'agglomération de Vichy Communauté, sur le site Internet : www.vichy-communauté.fr et en préfecture de l'Allier pour y être tenue à la disposition du public pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne peut échanger des informations en mairie de Saint-Rémy-en-Rollat et à l'hôtel d'agglomération. Elle peut également, sur ses demandes et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté d'agglomération Vichy Communauté, à l'adresse mentionnée ci-dessus ou par courriel à l'adresse suivante : contact.urbanisme@vichy-communauté.fr

À l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire sera appelé à se prononcer sur le déclinatoire de compatibilité ou la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Saint-Rémy-en-Rollat.

Info : compte tenu du contexte sanitaire relatif à l'épidémie de COVID-19, il est suggéré que les visites horaires de votre être respectés dans le cadre de cette enquête publique.

LA MONTAGNE

Président du Conseil d'administration : M. Alain VEDRIÈRE
Directrice générale : Mme Soizik BOUJY
Directrice de la publication : Mme Sandrine THOMAS
Fondateur : Alexandre VARENHNE

Propriétaires associés : Fondation Alexandre et Marguerite VARENHNE / MAF SAS au capital de 9 046 026 € RC 632 059 642

DIRECTION, RÉDACTION : 45, rue du Clos-Four - 63055 CHERMONT-FERRAND Cedex 2. Télécopie 04 73 37 31 42. Fax 04 73 37 31 42. Téléphone 04 73 37 31 42. Site internet : www.lamontagne.fr

IMPIMERIE : CCF - 40, rue Morlaix - 63000 Clermont-Ferrand.

1 - FIDUCIARIE LOCALE : CEVITRE-FRANCE PUBLISHÉ, 45, rue du Clos-Four, 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2
1) Publicité commerciale - Tél. 04 73 37 30 41
2) Publicité annonces - Tél. 04 73 37 30 30
3) Annonces culturelles - Tél. 04 73 37 31 42
4) Emploi : revues et publications - Tél. 04 73 37 31 25
5) Ads marketing/lead - Tél. 03 25 31 10 19

2 - FIDUCIARIE NATIONALE : BEE SAS - 101, boulevard Murat - CS 31724 - 75771 Paris Cedex 15
Publicité commerciale - Tél. 01 80 48 38 66

SIMPLICITÉ

COM VOUS VOULEZ !

1 + 1 = 2

SOCIÉTÉS, PARTICULIERS publiez votre ANNONCE LÉGALE EN LIGNE

- Rédigez votre annonce à l'aide de nos modèles
- Régions par CB
- Téléchargez votre attachement

RENDEZ-VOUS SUR grandpublic.centreefficielles-legales.com

centreefficielles.fr
Publication sur toute la France

POUR VOS ANNONCES OFFICIELLES

Une équipe dédiée à votre service

0 26 09 01 02

centreefficielles.fr

lamontagne.fr

Partager l'info...

Centre France

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France à partir de forêts végétales de forêts gérées durablement. L'impression des journaux est CO2 100% en papier.

Besoin de déménager ?

Retrouver toutes nos annonces sur centrealimmo.com

Avis d'obsèques / Annonces classées

MOULINS

M. le Maire de Moulines
Et l'ensemble du Conseil municipal
ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Monique RAIMBAULT
Ancienne conseillère municipale 1995-2008

Les obsèques religieuses auront lieu le **vendredi 7 mai 2021, à 14 h 30**, en la cathédrale de Moulines.

794283

MOULINS

Le Syndicat des pharmaciens USPO,
Le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens,
L'École des préparateurs
ont la tristesse de vous faire part du décès de
notre conseiller

Madame Monique RAIMBAULT

survenu le 3 mai 2021, et vous prient de vous unir en pensée lors de la cérémonie qui aura lieu le **vendredi 7 mai 2021, à 14 h 30**, en la cathédrale de Moulines.
Fleurs naturelles seulement.

794289

AVIS DE DÉCÈS

AVIS DE DÉCÈS
MOULINS — YEZEUR

Gérard et Nicole DESCHAMPS, ses parents,
ont la douleur de vous faire part du décès de
leur fils

Monsieur Christophe DESCHAMPS
survenu à l'âge de 51 ans.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

PFG Moretti, services funéraires, Moulines.

793196

AVIS DE DÉCÈS

VICHY

Marie-Christine, sa fille ;
Nathalie, son auxiliaire de vie ;
Ses infirmières et son kiné
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Yvette ANDRE
née FORCE

Ses obsèques ont eu lieu le mercredi 5 mai 2021, dans l'intimité.

Une pensée est demandée pour son époux

JEAN

La famille remercie le personnel du service gastro-entérologie de l'hôpital de Vichy.
Dobrigeon «Funéris», Vichy.

793982

REMERCIEMENTS

MONTEIGNET-SUR-L'ANDELOT

Profondément touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous lui avez témoignées lors du décès de

Robert MESPLES

toute sa famille vous prie de trouver ici, l'expression de leurs plus chaleureux remerciements.

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

794206

ANNONCES
LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27

legofes@centrefrance.com

Par ailleurs, le préfet de l'Allier a autorisé les communes de la région à publier leurs annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département de l'Allier au tarif de 4,07 € par ligne et par ligne.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

AVIS D'APPEL PUBLIC
À LA CONCURRENCE

Mentité de la collectivité qui passe le marché : COMMUNE D'ÉBREUIL, M. Stéphane COPIN, maire, 1, place de la Mairie, 03450 Ébreuil, tél. 04.70.90.71.33 ; e-mail : maire@ebreuil.fr

Objet : création d'un boulodrome et d'une buvette.

Type de marché : travaux.

Mode de procédure adoptée :

Lieu d'exécution : route de Chouigny, 03450 Ébreuil.

Description : l'objet de la consultation concerne la création d'un boulodrome et d'un bâtiment destiné à une buvette à Ébreuil (03450), route de Chouigny.

Prestation divisée en lots : oui.

Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Désignation des lots.

lot n° 1 : terrassement VRD.

lot n° 2 : gros œuvre.

lot n° 3 : charpente métallique, couverture, bardage, zinguerie.

lot n° 4 : menuiseries métalliques, occultations.

lot n° 5 : plâtrerie, peinture, menuiseries intérieures.

lot n° 6 : corrélage, faïence.

lot n° 7 : plomberie, ventilation.

lot n° 8 : électricité générale.

Conditions relatives au contrat : voir DCE.

Critères d'attribution. Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- valeur technique de l'offre, 60 % ;

- prix, 40 %.

Renseignements administratifs : mairie d'Ébreuil, 1, place de la Mairie, 03450 Ébreuil, tél. 04.70.90.71.33, maire@ebreuil.fr

Renseignements techniques : Marielle CHEVALIER, architecte DPLG, 1, rue de la Levée, 03450 Ébreuil, tél. 04.70.90.74.92, marielle.chevalier@orange.fr

Remise des offres : le 28 mai 2021, à 12 heures

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Les dépôts de plis doivent être impérativement effectués par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marches-publics.allier.fr>

934471

- lot n° 1 : voirie ;
- lot n° 2 : espaces verts.

Conditions relatives au contrat :

Cautionnement : retenue de garantie ou caution bancaire.

Financement : budget de la commune et DETR.

Forme juridique : groupement solidaire.

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédente celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du Code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, ou choix de l'acheteur public :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

- présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;

- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;

- certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;

- formulaire DC1, lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses cotraitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.econo.mie.gov.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;

- formulaire DC2, déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.econo.mie.gov.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTIF) : les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : le 28 mai 2021, à 12 heures au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : le français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Validité des offres : cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Envoi à la publication : le 3 mai 2021.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marches-publics.allier.fr>

934491

AVIS D'ATTRIBUTION



AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER, M. le Président, 1, avenue Victor Hugo, BP 1669, 03016 Moulines, tél. 04.70.34.40.03.
Email : correspondance-mp@allier.fr ; web : <http://www.allier.fr>

Objet : mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du collège Adhèle Allier, à Bourbon-l'Archambault (03).

Référence acheteur : 12150015.

Nature du marché : services.

Procédure adoptée.

Classification CPV. Principale : 71221000, services d'architecte pour les bâtiments.

Attribution du marché.

Nombre d'offres reçues : 4.

Date d'attribution : 30 avril 2021.

Marché n° : 2021BIL000014.

LENER MENES NOUHAUT ARCHITECTES ASSOCIÉS, 2, rue de la Monnaie, 03160 Bourbon-l'Archambault.

Montant HT : 53.400 €.

Renseignements complémentaires. Critères de jugement des offres :

- valeur technique, 40 % ;

Envoi à la publication : le 4 mai 2021.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.allier.fr>

934454

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 24/03/2021, il a été constitué une EURL dénommée WORLDS WORLD WORLDS. Siège social : 9 bis, rue de l'Aumône, 03360 Meaune-Vitray. Capital : 1.000 €. Objet : la société a pour objet en France et à l'étranger ; la recherche et l'exploitation de solutions ou d'innovations technologiques dans les domaines des médias, de l'audiovisuel, de l'édition, de la production, de l'éducation, de la culture et de l'art, de la communication et du marketing dédiés aux technologies immersives. Gérance : M. Fabien SOUFFLÉ, 9 bis, rue de l'Aumône, 03360 Meaune-Vitray. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Montluçon.

932819

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Clermont-Ferrand du 29/04/21, il a été constitué une société : forme sociale : société d'exercice libéral à responsabilité limitée. Dénomination sociale : SELARI DU DOCTEUR THIBAUT PRANAÏ. Siège social : polytechnique La Pergola, 75, allée des Aïles, 03200 Vichy. Objet social : exercice de la profession de médecin. Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS. Capital social : 2.000 €. Gérance : Thibaut PRANAÏ, demeurent 2, rue Rameau 63000 Clermont Ferrand Immatriculation au RCS de Cusset.

932491

ANNONCES LÉGALES
ET ADMINISTRATIVES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ CPV SUN 40 EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL AU LIEU-DIT «LES FITS» SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-RÉMY-EN-ROLLET

Par arrêté préfectoral n° 879/2021 du 8 avril 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de trente-deux (32) jours, est présentée du vendredi 30 avril 2021 au mardi 1^{er} juin 2021 inclus.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

La commune concernée par cette enquête est Saint-Rémy-en-Rollet.

Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est M. Robert FRADIN (officier de l'armée de l'air, en retraite). En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête :

- sur Internet, à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr

- sur support papier, en mairie de Saint-Rémy-en-Rollet (aux jours et heures d'ouverture) ;

- sur la plate-forme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-st-remy-en-rollet/>

Le dossier d'enquête publique comprend un rapport d'étude d'impact sur l'environnement, relatif au projet.

Les observations et propositions du public pourront être formulées à partir du vendredi 30 avril 2021, à 14 heures, jusqu'au mardi 1^{er} juin 2021, à 18 heures, selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie de Saint-Rémy-en-Rollet, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture ;

- par courrier, adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Saint-Rémy-en-Rollet ;

- par voie électronique, à l'adresse suivante : parc-solaire-st-remy-en-rollet@democratie-active.fr

- sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-st-remy-en-rollet/>

- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses permanences assurées les jours suivants, mairie de Saint-Rémy-en-Rollet :

- vendredi 30 avril 2021, de 14 heures à 17 heures ;

- mercredi 5 mai 2021, de 15 heures à 18 heures ;

- jeudi 20 mai 2021, de 14 heures à 17 heures ;

- mardi 1^{er} juin 2021, de 15 heures à 18 heures.

Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête papier tenu à disposition au siège de l'enquête en mairie de Saint-Rémy-en-Rollet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Saint-Rémy-en-Rollet et sur Internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr ; à réception et pendant un (1) an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de : CPV SUN 40, à l'attention de M. Antoine FILLAUD, 47, rue J.-A. Schumpeter,

Successions vacantes

Le Directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme Pôle GPP, 2 rue Gilbert Morel 63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1, curateur de la succession de Mme GARDETTE Marianne décédée le 02/04/2017 à VICHY (03) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0638028063/PG.

2163792

Le Directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme Pôle GPP, 2 rue Gilbert Morel 63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1, curateur de la succession de M. GERIEUX Marcel décédé le 11/05/2018 à LAPALISSE (03) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0638040983/PG.

2163769

Le Directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme Pôle GPP, 2 rue Gilbert Morel 63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1, curateur de la succession de Mme BOUENOU veuve THIAULT décédée le 04/06/2016 à BELLERIVE SUR ALLIER (03) a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0638032772/PG.

2163766

Le Directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme Pôle GPP, 2 rue Gilbert Morel 63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1, curateur de la succession de Mme GRESSOT veuve BOUCHE Marie décédée le 02/12/2017 à SAINT GERAND LE PUY (03) a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0638032773/PG.

2163764

Le Directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme Pôle GPP, 2 rue Gilbert Morel 63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1, curateur de la succession de M. VOIRON Marius décédé le 12/06/2013 à VICHY (03) a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0631611700/PG.

2163793

Le Directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme Pôle GPP, 2 rue Gilbert Morel 63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1, curateur de la succession de M. FOURNIER Thierry décédé le 26/05/2019 à VICHY (03) a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0638034747/PG.

2163767

Le Directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme Pôle GPP, 2 rue Gilbert Morel 63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1, curateur de la succession de Mme DESMARAIS veuve BUSSION Marie décédée le 11/12/2019 à EBREUIL (03) a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0638036046/PG.

2163765

Le Directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme Pôle GPP, 2 rue Gilbert Morel 63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1, curateur de la succession de M. PENIDE Jean-Marie décédé le 11/01/2019 à MONTLUCON (03) a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0638057586/PG.

2163763

Annonces administratives



VICHY COMMUNAUTÉ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à la déclaration de projet pour l'implantation d'un parc solaire photovoltaïque emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune SAINT RÉMY EN ROLLAT

Par arrêté n°2021-27 en date du 30 mars 2021, le Président de la communauté d'agglomération Vichy Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de mise en compatibilité du PLU de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT par déclaration de projet pour l'implantation d'un parc solaire au lieu-dit Les Fitis pendant 32 jours consécutifs du 30 avril 2021 à 14 h au 1er juin 2021 à 18 h.

A cet effet, M. Robert FRADIN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier d'enquête comprend : le rapport de présentation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT, le compte rendu de l'examen conjoint, le recueil des actes administratifs et une note de présentation de l'enquête.

MODALITÉS DE CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

En version papier :

- Un dossier papier complet, constitué de l'ensemble des pièces susmentionnées sera consultable en mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT (siège de l'enquête publique) et à l'Hôtel d'Agglomération de Vichy communauté pendant toute la durée de l'enquête ;
- En Mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT : 6, place de l'Église - 03110 SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT, ouverte du lundi au vendredi de 14 h à 18 h.

- A l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté : 9, Place Charles De Gaulle CS 92956 - 03209 VICHY cedex, ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

En version dématérialisée :

- L'ensemble du dossier d'enquête publique sera accessible :
- Depuis un poste informatique mis à disposition du public à l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté aux horaires mentionnés ci-dessus,
- Sur le site internet de Vichy Communauté à l'adresse suivante : www.vichy-communauté.fr - rubrique Urbanisme / PLU des communes / Saint-Rémy-en-Rollat

MODALITÉS DE FORMULATION DES REQUÊTES PAR LA POPULATION :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre ouvert à cet effet et tenu à disposition en mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT,
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire enquêteur chargé du suivi de l'enquête publique relative à la déclaration de projet pour l'implantation d'un parc solaire au lieu-dit Les Fitis emportant mise en compatibilité du PLU de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT, Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté - 9, place Charles De Gaulle CS 92956 - 03209 VICHY cedex,

- Par courriel à l'adresse suivante : contact.amenagement@vichy-communauté.fr en mentionnant en objet OP PLU de Saint-Rémy-en-Rollat.

Conformément à l'article R.123-13 du Code de l'Environnement, les observations et propositions du public seront mises en ligne sur le site internet de Vichy Communauté. Toute demande d'information pourra être sollicitée auprès de M. Alain DUMONT maire de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT et responsable du plan.

Le commissaire-enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public en mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT aux dates et heures suivantes :

- Vendredi 30 avril de 14 h à 17 h
- Mercredi 5 mai de 15 h à 18 h
- Jeudi 20 mai de 14 h à 17 h
- Mardi 1er juin de 15 h à 17 h

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à l'Hôtel d'agglomération de Vichy Communauté, sur le site internet : www.vichy-communauté.fr et en préfecture de l'Allier pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne peut demander des informations en mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT et à l'Hôtel d'agglomération. Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté d'agglomération Vichy Communauté, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire sera appelé à se prononcer par déclaration de projet sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT.

Nota : Compte tenu du contexte sanitaire relatif à l'épidémie de COVID 19, il est rappelé que les gestes barrières devront être respectés dans le cadre de cette enquête publique.

2163751



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'instruction administrative d'une demande de permis de construire déposée par la société CPV SUN 40 en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Les Fitis » sur le territoire de la commune de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT

Par arrêté préfectoral n° 679/2021 du 8 avril 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du vendredi 30 avril 2021 au mardi 1er juin 2021 inclus.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

La commune concernée par cette enquête est : SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT.

Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est M. Robert FRADIN (officier de l'armée de l'air, en retraite). En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête :

- sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours
- sur support papier en mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT (aux jours et heures d'ouverture)
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-st-remy-en-rollat/>

Le dossier d'enquête publique comprend un rapport d'étude d'impact sur l'environnement, relatif au projet.

Les observations et propositions du public pourront être formulées à partir du vendredi 30 avril 2021 à 14 heures, jusqu'au mardi 1er juin 2021 à 18 heures, selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture ;
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : parc-solaire-st-remy-en-rollat@democratie-active.fr
- sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-st-remy-en-rollat/>

- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses permanences assurées les jours suivants :

Mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT :

- Vendredi 30 avril 2021 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mercredi 5 mai 2021 de 15 h 00 à 18 h 00
- Jeudi 20 mai 2021 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mardi 1er juin 2021 de 15 h 00 à 18 h 00

Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête papier tenu à disposition au siège de l'enquête en mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT et sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de : CPV SUN 40 à l'attention de M. Antoine FILLAULT - 47 rue J.A. Schumpeter - 34470 PEROLS - Tél. : 06.71.94.06.95

Courriel : a.fillault@luzel.fr

2164009



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'instruction administrative d'une demande de permis de construire déposée par la société

ENERGIE DU PARTAGE 12 SARL en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit « La Générice » sur le territoire de la commune de CHASSENARD

Par arrêté préfectoral n° 762/2021 du 23 mars 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 36 jours, est prescrite du lundi 12 avril 2021 au lundi 17 mai 2021 inclus.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : CHASSENARD et MOLINET. Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est M. France PISCOCHET (officier en retraite). En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête :

- sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr
- sur support papier et support numérique, en mairie de CHASSENARD (aux jours et heures d'ouverture) ;
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.democratie-active.fr/extension-parc-photovoltaïque-chassenard-energie-du-partage12-web/>

Le dossier d'enquête publique comprend un rapport d'étude d'impact sur l'environnement, relatif au projet.

Les observations et propositions du public pourront être formulées à partir du lundi 12 avril 2021 à 9 heures, jusqu'au lundi 17 mai 2021 à 17 heures, selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie de CHASSENARD, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture ;
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de CHASSENARD ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : energie-du-partage12@democratie-active.fr
- sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/extension-parc-photovoltaïque-chassenard-energie-du-partage12-web/>

- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses permanences assurées les jours suivants :

Mairie de CHASSENARD :

- Lundi 12 avril 2021 de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi 23 avril 2021 de 14 h 00 à 17 h 00
- Jeudi 29 avril 2021 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 4 mai 2021 de 14 h 00 à 17 h 00
- Lundi 17 mai 2021 de 14 h 00 à 17 h 00

Les observations enregistrées sur le registre d'enquête papier seront consultables sur le site susvisé.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de CHASSENARD et sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de : ENERGIE DU PARTAGE 12 SARL à l'attention de M. Dimitri DELINE 8 bis rue Gabriel Voisin CS 40003 51688 REIMS Cedex 02. Tél. : 06.99.62.11.07. Courriel : dimitri.deline@ge3000.de

2162605

Pour publier une annonce légale dans le département de l'Allier

La Semaine de l'Allier est habilitée sur l'ensemble du département (03)

téléphonez

au 03.61.99.20.05. ou 03.61.99.20.06.

Fax. 03.27.57.49.42

mail : observateur.ajl@gmail.com

Pour publier une annonce légale dans un autre département

Tél. 03.61.99.20.05.

ou 03.61.99.20.06.

AVIS IMPORTANT

Pour le département de l'Allier, le tarif 2021 d'insertion des annonces légales est fixé par l'arrêté du 7 décembre 2020, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, à 1,78 € par m²/vol de 40 signes et à un forfait spécifique selon la forme des sociétés pour les annonces de constitution.

POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES, MERCI DE NOUS CONTACTER :

Par téléphone :
03.61.99.20.05 (ou 06)
Par mail :
observateur.ajl@gmail.com
Par fax :
03.27.57.49.42

Annonces administratives

VICHY COMMUNAUTÉ
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À LA DÉCLARATION DE PROJET POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE SAINT RÉMY EN ROLLAT

Par arrêté n°2021-27 en date du 30 mars 2021, le Président de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de mise en compatibilité du PLU de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT par déclaration de projet pour l'implantation d'un parc solaire au lieu-dit Les Fits pendant 32 jours consécutifs du 30 avril 2021 à 14 h au 1er juin 2021 à 18 h.

A cet effet, M. Robert FRADIN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Mr le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier d'enquête comprend : le rapport de présentation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT, le compte rendu de l'examen conjoint, le recueil des actes administratifs et une note de présentation de l'enquête.

MODALITÉS DE CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

En version papier :

- Un dossier papier complet, constitué de l'ensemble des pièces susmentionnées sera consultable en mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT (siège de l'enquête publique) et à l'Hôtel d'Agglomération de Vichy communautaire pendant toute la durée de l'enquête ;
- En Mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT : 6, place de l'Église - 03110 SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT, ouverte du lundi au vendredi de 14 h à 18 h.
- À l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté : 9, Place Charles De Gaulle CS 92956 - 03209 VICHY cedex, ouvert du lundi au jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

En version dématérialisée :

- L'ensemble du dossier d'enquête publique sera accessible :
- Depuis un poste informatique mis à disposition du public à l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté aux horaires mentionnés ci-dessus,
- Sur le site Internet de Vichy Communauté à l'adresse suivante : www.vichy-communautete.fr - rubrique Urbanisme / PLU des communes / Saint-Rémy-en-Rollat

MODALITÉS DE FORMULATION DES REQUÊTES PAR LA POPULATION :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre ouvert à cet effet et tenu à disposition en mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT,
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire enquêteur chargé du suivi de l'enquête publique relative à la déclaration de projet pour l'implantation d'un parc solaire au lieu-dit Les Fits emportant mise en compatibilité du PLU de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT, Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté - 9, place Charles De Gaulle CS 92956 - 03209 VICHY cedex,
- Par courriel à l'adresse suivante : contact.aménagement@vichy-communautete.fr en mentionnant en objet DP PLU de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT.

Conformément à l'article R.123-13 du Code de l'Environnement, les observations et propositions du public seront mises en ligne sur le site Internet de Vichy Communauté. Toute demande d'information pourra être sollicitée auprès de M. Alain DUMONT maire de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT et responsable du plan.

Le commissaire-enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public en mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT aux dates et heures suivantes :

- Vendredi 30 avril de 14 h à 17 h
- Mercredi 5 mai de 15 h à 18 h
- Jeudi 20 mai de 14 h à 17 h
- Mardi 1er juin de 15 h à 18 h

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté, sur le site Internet : www.vichy-communautete.fr et en préfecture de l'Allier pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne peut demander des informations en mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT et à l'Hôtel d'Agglomération. Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire sera appelé à se prononcer par déclaration de projet sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT.

Nota : Complétez tous les contextes sanitaires relatifs à l'épidémie de COVID 19, il est rappelé que les gestes barrières devront être respectés dans le cadre de cette enquête publique.

2165343

PRÉFET
DE L'ALLIER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'inscription administrative d'une demande de permis de construire déposée par la société CPV SUN 40 en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Les Fits » sur le territoire de la commune de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT

Par arrêté préfectoral n° 879/2021 du 8 avril 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du vendredi 30 avril 2021 au mardi 1er juin 2021 inclus.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

La commune concernée par cette enquête est : SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT. Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est M. Robert FRADIN (officier de l'Armée de l'Air, en retraite). En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête :

- sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr Accueil > Publications > Enquêtes et consultations publiques > Consultations publiques en cours
- sur support papier en mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT (aux jours et heures d'ouverture)
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-st-remy-en-rollat/>

Le dossier d'enquête publique comprend un rapport d'étude d'impact sur l'environnement, relatif au projet. Les observations et propositions du public pourront être formulées à partir du vendredi 30 avril 2021 à 18 heures, jusqu'au mardi 1er juin 2021 à 18 heures, selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture ;
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : parc-solaire-st-remy-en-rollat@democratie-active.fr
- sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-st-remy-en-rollat/>

- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses permanences assurées les jours suivants :

- Mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT :
- Vendredi 30 avril 2021 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mercredi 5 mai 2021 de 15 h 00 à 18 h 00
- Jeudi 20 mai 2021 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mardi 1er juin 2021 de 15 h 00 à 18 h 00

Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête papier tenu à disposition au siège de l'enquête en mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT et sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de : CPV SUN 40 à l'attention de M. Antoine FILLAUD, 47 rue J.A. Schumpeter - 34470 PEROLS - Tél. : 06.71.94.06.95
Courriel : a.fillaud@xuzel.fr

2165344

Fonds de commerce

Mise en location-gérance

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 avril 2021 à BEAUNE, la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.199.000 €, dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 BEAUNE, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346,

A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHÉ DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 €, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goëlle, 77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à YZEURE (03400) - 118, route de Bourgogne, pour lequel la société ALDI BEAUNE est Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cusset sous le numéro 444 329 346 00605.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 30 avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis

2165529

Mise en location-gérance

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 avril 2021 à BEAUNE, la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.199.000 €, dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 BEAUNE, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346,

A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHÉ DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 €, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goëlle, 77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à AVERMES (03000) - Chemin du Pont du Diable, pour lequel la société ALDI BEAUNE est Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cusset sous le numéro 444 329 346 00597.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 30 avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis

2165524

Mise en location-gérance

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 avril 2021 à BEAUNE, la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.199.000 €, dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 BEAUNE, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346,

A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHÉ DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 €, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goëlle, 77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à MALICORNE (03600) - Lieudit « Les Brandes » - Route de Chamblet, pour lequel la société ALDI BEAUNE est Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montluçon sous le numéro 444 329 346 00035.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 30 avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis

2165528

Mise en location-gérance

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 avril 2021 à BEAUNE, la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.199.000 €, dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 BEAUNE, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346,

A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHÉ DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 €, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goëlle, 77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à BOURBON-L'ARCHAMBAULT (03160) - Avenue Emile Guillaume, pour lequel la société ALDI BEAUNE est Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cusset sous le numéro 444 329 346 00670.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 30 avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis

2165531

Mise en location-gérance

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 avril 2021 à BEAUNE, la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.199.000 € dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 BEAUNE, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346,

A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHÉ DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 €, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goëlle, 77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à MONTLUÇON (03100) - Rue Pierre Semard, pour lequel la société ALDI BEAUNE est Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cusset sous le numéro 444 329 346 00704.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 30 avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis

2165527

Annonces légales

Le conseil

» Faites très attention à la conformité de votre annonce en vous rapportant à vos statuts et à l'emploi des majuscules, minuscules et points (S.A.R.L. ou Sarl ou sarl). Consultez nos spécialistes au 03.27.56.12.12.

Info

» Pour les annonces légales de dissolution, liquidation et clôture de liquidation, le règlement doit nous parvenir avant la parution. Un devis vous sera automatiquement établi.

Annexe 6.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

A retourner dès la fin de la période d’enquête, à :

Préfecture de l’Allier
Mission interministérielle de coordination
Mission politiques interministérielles économie et environnement
2 rue Michel de l’Hospital - CS 31649
03016 MOULINS Cedex

COMMUNE :

Je soussigné(e), Maire de la commune de

Certifie que l’avis public d’ouverture d’enquête, relatif au projet

de parc pédestre
.....
.....

a été affiché le *du 15 avril au 1^{er} juin 2021*
dans la commune de *Saint Rémy en Rollat*

notamment aux emplacements habituels à la porte de la mairie,
pendant toute la durée de l’enquête prescrite par la réglementation,
soit jusqu’au

Fait à : *Saint Rémy en Rollat*

Le *01 06 2021*

Le Maire,

(cachet de la Mairie)



Annexe 7.

3.2 Annexe 2 : Constat d'affichage de l'enquête publique du projet

Sébastien PINARD – Elodie ALLEMAND

Huissiers de Justice

Office de Chalon-sur-Saône

63, rue Gloriette - BP 80333
71108 CHALON SUR SAONE Cedex

☎ : 03 85 43 07 63

✉ : 03 85 43 46 81

E mail : pinard.allemand@huissier-justice.fr

RIB CDC MACON: FR56 4003 1000 0100 0031 7854 T89

Paiement en ligne : <http://www.pinard-huissier.fr>



Office de Nuits-Saint-Georges

Suppléants de la SCP CATHY LABBE

11 E rue Caumont Bréon - BP 41

21700 NUITS SAINT GEORGES

☎ : 03 80 62 39 43

E mail : cathy.famert@wanadoo.fr

RIB CDC MACON: FR49 4003 1000 0100 0016 8468 S78

Paiement en ligne : <https://www.jepaieparcarte.com/v350>

LUXEL

Constat d'Affichage

✉ A210341

Vos Références :

Constat d'Affichage Enquete publique

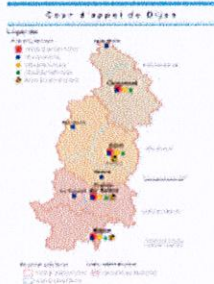
à SAINT REMY EN ROLLAT (03)

Email

N° 395184

03/07/21

Compétence sur l'ensemble des
départements de Saône et Loire (71)
Côte d'Or (21) et Haute Mame (52)



Affaire Suivie par l'étude de
Chalon-sur-Saône

**Merci de rappeler impérativement le
n° de dossier dans toute
correspondance**

S.A.S. LUXEL

Immeuble le Blasco

966 Avenue Raymond Dugrand

CS 66014

34060 MONTPELLIER

CHALON-SUR-SAONE CEDEX, le 07/06/2021

Monsieur FILLAULT,

Nous vous confirmons avoir bien effectué les 03 Passages pour le constat d'affichage (enquête publique) à SAINT REMY EN ROLLAT (03) en date du 15/04/2021, du 30/04/2021 et du 02/06/2021.

Bien cordialement,

Clément BRETIN

RCS Chalon sur saône 897 482 618 – Code APE 8910Z
TVA PAYÉE À L'ENCAISSEMENT - N° IDENTIFIANT TVA FR 95484564106
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉE, LE RÈGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTÉ
PAR MESURE DE DISCRETION, AUCUN RENSEIGNEMENT NE PEUT ÊTRE DONNÉ PAR TÉLÉPHONE
L'étude adhère à la CNIL. Conformément à l'article 16 de la Loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes habilitées à l'Etude.

RECEPTION UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Réponses aux observations de l'enquête publique
Projet de parc photovoltaïque - Commune de Saint-Rémy-en-Rollat

- PROCES VERBAL -

Le Vernet le 02 juin 2021

Objet : projet de parc photovoltaïque. Lieu dit Les Fits. Commune de Saint Rémy en Rollat. Allier.

Référence : arrêté préfectoral n°879/2021 du 08 avril 2021.

Pièces jointes : copies des observations du public(registres papier et dématérialisé).

Conformément aux dispositions de l'article R 123 –18 du Code de l'Environnement et de l'article 7 de l'Arrêté Préfectoral du 08 avril 2021 relatif à la présente enquête publique, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les observations du public.

Cette enquête s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes et les prescriptions de l'arrêté du 08 avril ont été respectées.

Les seules personnes à s'être déplacées en mairie pour rencontrer le commissaire enquêteur, avaient confondu la mise en compatibilité du PLU par déclaration du projet de parc photovoltaïque avec la refonte de leur PLU en cours d'élaboration. Donc, une seule contribution sur le registre papier est à porter au crédit de la présente enquête. A noter par ailleurs que cette observation est mentionnée sur le registre d'enquête de la déclaration de projet et non pas sur celui de la demande de permis de construire.

1. Observations du public :

1.1 registre dématérialisé: 2 contributions, copies en pièces jointes.

N°1 : **M. Rollin G. favorable** au projet pour des raisons économiques(création d'emplois localement),

N° 2 : **M. Rousset D. opposé** à ce projet qui va provoquer une artificialisation des sols. L'emprise de l'ancienne carrière pourrait être réhabilitée en terrain agricole et redevenir un sanctuaire de biodiversité.

1.2 registre papier : 1 contribution en date du 05 mai 2021, copie en pièce jointe, mentionnée par erreur sur le registre de déclaration de projet :

N° 1 : M. Blanchard C. favorable au projet pour les retombées économiques au profit de la commune.

2. Observations du commissaire enquêteur :

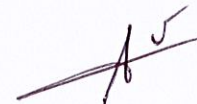
- l'étude d'impact s'appuie sur des schémas(SRCAE, annulé désormais) et des objectifs d'énergie photovoltaïque installée à l'horizon 2020. Il est souhaitable d'avoir des données plus actualisées ainsi que des informations plus concrètes sur la rentabilité du projet(temps de retour escompté, potentiel de population alimenté par ce parc),
- le raccordement au poste source est abordé de façon très succincte page 45 de la description du projet. Que signifie le paragraphe « Le volume des demandes de raccordement étant largement supérieur à la capacité d'accueil..... » et « système de file d'attente ». Il est quand même surprenant que l'étude définitive de raccordement du projet ne puisse être établie qu'à compter de l'obtention du permis de construire. Quid de l'équilibre financier du projet ?
- des contacts avec des éleveurs ovins ont-ils été entrepris à ce stade du projet ?
- s'agissant du site d'une ancienne gravière, quelle pourrait être l'incidence d'une remontée de la nappe phréatique sur le fonctionnement du parc ? Le plan altimétrique joint page 16/253 du dossier est peu lisible, il est souhaitable d'avoir un document plus précis.

En application de l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 08 avril 2021, le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire son mémoire en réponse.

Le porteur de projet.



Le commissaire enquêteur.



Destinataire :

Société CPV SUN 40 – LUXEL

(à l'attention de M. A. Fillault).

Pour la CPV SUN 40



LUXEL

Immeuble le Blasco,
966 avenue Raymond DUGRAND,
CS 66014
34060 Montpellier

Tel : 04 67 64 99 60
Fax : 04 67 73 24 30
www.LUXEL.fr

Réponse aux observations de l'enquête publique

Projet de parc photovoltaïque Commune de Saint-Rémy-en-Rollat



Indice	Date	Modifications	Rédacteur	Approbateur
A	10/06/2021	Création du document	A. Benouchen Ing. Environnement	A. Fillault Directeur projet

Sommaire

1. Observations émises pendant l'enquête	3
1.1 Observation de Monsieur ROLLIN Gérard	3
1.2 Observation de Monsieur ROUSSET Daniel.....	3
1.3 Observation de Monsieur Blanchard C.	4
2. Questions du commissaire enquêteur	4
2.1 Actualisation des données de l'étude d'impact	4
2.1.1 Objectifs régionaux en matière de développement des énergies renouvelables	4
2.1.2 Rentabilité du projet	5
2.2 Raccordement au poste source.....	6
2.3 Mise en place d'un pâturage ovin.....	6
2.4 Incidence d'un remontée de nappe phréatique	6
3. Annexes	7
3.1 Annexe 1 : Plan altimétrique.....	7
3.2 Annexe 2 : Constat d'affichage de l'enquête publique du projet	8

1. OBSERVATIONS EMISES PENDANT L'ENQUETE

1.1 Observation de Monsieur ROLLIN Gérard

Comme indiqué en page 154 du rapport d'étude d'impact, les opérations de génie civil et la gestion des espaces verts seront préférentiellement sous-traités localement pendant la phase de construction de l'installation ainsi que pendant l'exploitation de la centrale.

1.2 Observation de Monsieur ROUSSET Daniel

Comme indiqué en page 160 du rapport d'étude d'impact, la partie nord de l'aire d'étude a été exclue de l'aire d'implantation du projet. Elle comprend une zone à vocation agricole (A)¹ recensée au Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2007 à 2017².

Le projet actuel n'entre donc pas en concurrence avec les usages agricoles. Une concertation sera engagée avec l'agriculteur exploitant la partie nord du site afin de s'assurer que la tenue du chantier ne portera pas atteinte au bon déroulement de son activité. En phase exploitation, les parcelles exploitées resteront accessibles.

Le projet de parc solaire sera implanté sur une zone n'ayant pas fait l'objet d'un usage agricole depuis plus de 10 ans. Il s'agit en effet d'une ancienne carrière en friche. Le potentiel agricole du terrain semble limité en raison :

- De la topographie encore marquée sur la partie centrale de la parcelle,
- Du niveau d'enfrichement de certaines zones,
- De la forte pierrosité du sol liée à l'histoire du site, notamment à l'est de la parcelle.

Concernant les enjeux du milieu naturel, ceux-ci sont synthétisés en page 100 et 101 du rapport d'étude d'impact. Le projet de parc solaire s'implante prioritairement sur des zones présentant des enjeux faibles à modérés. Toutes les zones à enjeux modérés à forts (boisements humide, étang) sont évitées et seront conservées. De plus, environ 268 ml de haies seront créées et environ 170 ml de haies existantes seront renforcées avec des plantations.

Il est également rappelé que le taux d'équipement de la parcelle est très limité au regard de la surface initiale du site étudié.

En effet, l'aire d'étude (correspondant à la parcelle cadastrale n°172 de la section ZI) présente une surface totale de 7,2 ha. La prise en compte des différentes contraintes (topographiques, écologiques et paysagères mais également au regard de l'usage des sols comme précisé ci-dessus) a conduit à l'évitement de plusieurs zones et réduit la surface équipée en tables photovoltaïques à environ 0,86 ha au sein d'une emprise clôturée de 2,86 ha.

Le taux d'équipement de la parcelle (correspondant à la surface au sol couverte par les modules) représente donc moins de 12 % de la surface de l'aire d'étude initiale.

L'implantation restreinte du projet permet le **maintien d'une mosaïque de milieux favorables à la biodiversité locale** :

- Milieu ouvert prairial au droit de l'aire d'implantation des panneaux photovoltaïques et conservation des zones de jachère et prairie de fauche au nord du site,
- Boisements mésotrophes et boisements humides au sud du site,
- Milieux aquatiques dont l'étang (au sud) et la mare (au nord),
- Alignements d'arbres et haies en bordure et au droit du site.

¹ D'après le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

² Source : Géoportail.

1.3 Observation de Monsieur Blanchard C.

Cette observation n'appelle pas de remarque de la part de LUXEL.

2. QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

2.1 Actualisation des données de l'étude d'impact

2.1.1 Objectifs régionaux en matière de développement des énergies renouvelables

L'étude d'impact repose en effet sur les documents en vigueur au moment de sa rédaction et du dépôt du permis de construire.

Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté le 20 décembre 2019 puis approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020. Il vient se substituer à plusieurs schémas préexistants dont le schéma régional climat air énergie (SRCAE), et le schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Concernant les énergies renouvelables, le SRADDET définit les objectifs suivants :

Objectif général	Objectif stratégique	Objectif opérationnel
2. Développer la région par l'attractivité et les spécificités de ses territoires	3. Promouvoir des modèles de développement locaux fondés sur les potentiels et les ressources	3.7. Augmenter de 54 % à l'horizon 2030 la production d'énergie renouvelable en accompagnant les projets de production d'énergie renouvelable et en s'appuyant sur les potentiels de chaque territoire, et porter cet effort à + 100 % à l'horizon 2050

Les tableaux ci-après présentent les objectifs de puissance installée et productible pour 2030 et 2050 :

	Parc installé en MW (2015)	Objectif intermédiaire 2023	Objectif 2030	Evolution	Productible 2030 (GWh)	Evolution productible
Hydroélectricité	11 600 MW	11 850 MW	12 100 MW	+ 500 MW	27 550 GWh	+ 1 140 GWh
Photovoltaïque	672 MWc	3 000 MWc	6 500 MWc	+ 5 828 MWc	7 149 GWh	+ 6 365 GWh
Eolien	416 MW	1 380 MW	2 500 MW	+ 2 084 MW	4 807 GWh	+ 4 008 GWh

ENR électrique – Puissance installée et productible pour 2030

Source : La Région Auvergne-Rhône-Alpes, Rapport d'objectifs du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

	Parc installé en MW (2015)	Objectif 2050 – Puissance	Evolution	Productible 2030 (GWh)	Evolution productible
Hydroélectricité	11 600 MW	12 600 MW	+ 1000 MW	27 550 GWh	+ 1 140 GWh
Photovoltaïque	672 MWc	13 000 MWc	+ 12 328 MWc	14 298 GWh	+ 13 559 GWh
Eolien	416 MW	4 000 MW	+ 3 584 MW	4 807 GWh	+ 6 927 GWh

ENR électrique – Puissance installée et productible pour 2050

Source : La Région Auvergne-Rhône-Alpes, Rapport d'objectifs du SRADET Auvergne-Rhône-Alpes

La contribution de chacune des filières en termes de productibles aux horizons 2030 et 2050 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Filière	Production 2015 en GWh	Production 2023 en GWh	Production 2030 en GWh	Part	Production 2050 en GWh	Part
Hydroélectricité	26 345	26 984	27 552	39 %	27 552	30 %
Bois Energie	13 900	16 350	19 900	28 %	22 400	25 %
Méthanisation	433	2 220	5 933	8 %	11 033	12 %
Photovoltaïque	739	3 849	7 149	10 %	14 298	16 %
Eolien	773	2 653	4 807	7 %	7 700	8,5 %
PAC / Géothermie	2 086	2 470	2 621	4 %	3 931	4 %
Déchets	1 676	1 579	1 499	2 %	1 500	1 %
Solaire thermique	220	735	1490	2 %	1 862	2 %
Chaleur fatale	0	155	271	0 %	571	0,5 %
Total	46 173	56 996	71 221	100 %	90 846	100 %

Source : La Région Auvergne-Rhône-Alpes, Rapport d'objectifs du SRADET Auvergne-Rhône-Alpes

Afin d'atteindre l'objectif opérationnel 3.7, le SRADET précise qu'il conviendra notamment de :

- Soutenir la réalisation de projets de production d'énergie renouvelable, en s'assurant de la préservation de la biodiversité et des paysages,
- Développer le solaire photovoltaïque, connecté au réseau et en autoconsommation lorsque cela est pertinent. Favoriser le pilotage intelligent grâce au numérique pour une meilleure gestion des réseaux électriques.

2.1.2 Rentabilité du projet

Le total des dépenses d'investissement est estimé à environ 1,1 millions d'euros. Les dépenses d'exploitation sont quant à elles estimées à environ 50 000 € par an. En prenant comme base de calcul un tarif de rachat de l'électricité fixée par la CRE autour de 6 centimes le kWh, on peut estimer le chiffre d'affaires annuel du parc solaire à environ 133 000 €.

Le temps de retour sur investissement est donc estimé à environ 16 ans.

Comme indiqué en page 200 de l'étude d'impact, le parc solaire aura une production moyenne annuelle correspondant à la consommation électrique d'environ 2 000 habitants.

2.2 Raccordement au poste source

Une « Proposition de raccordement avant complétude du dossier » a été produite par ENEDIS en 2019. Elle indique la solution technique permettant le raccordement de l'Installation sur le Réseau Public de Distribution HTA sur la base des critères étudiés, une estimation de la contribution au coût du raccordement ainsi qu'une estimation des délais de réalisation du raccordement.

Les principales informations de cette proposition sont présentées en page 45 de l'étude d'impact et correspondent à :

- Une carte du tracé prévisionnel de la solution de raccordement,
- Une estimation de la contribution financière des ouvrages propres.

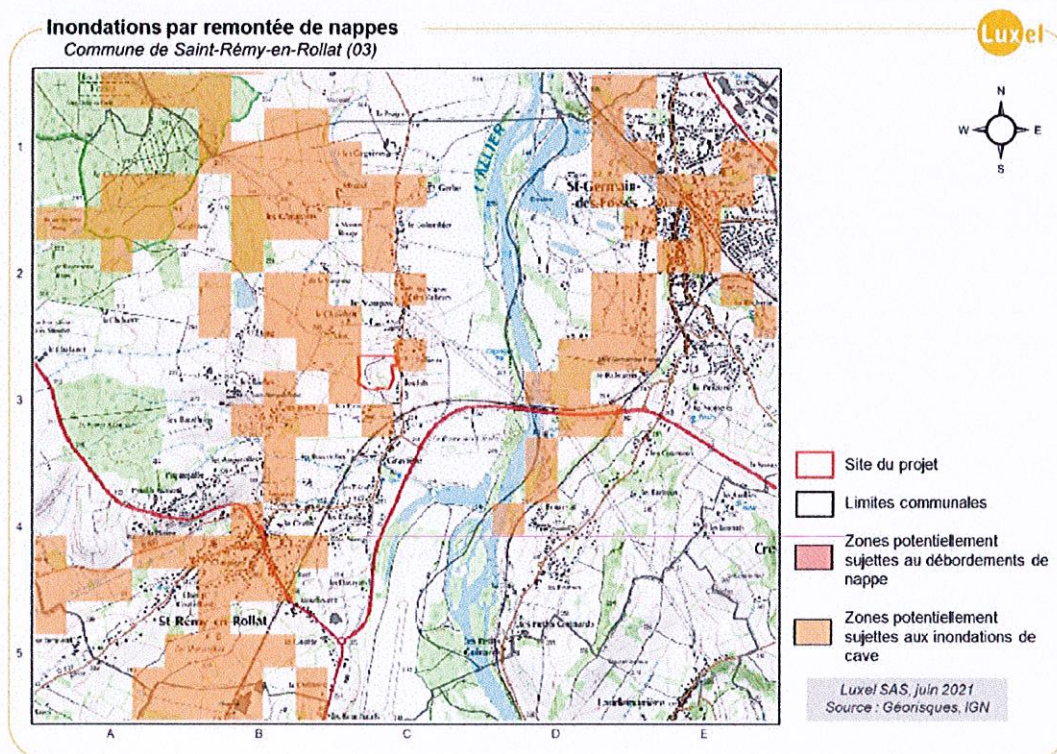
Le volet économique du raccordement du projet de Saint-Rémy-en-Rollat a donc bien été pris en compte.

2.3 Mise en place d'un pâturage ovin

Souhaitant prioriser la mise à disposition du site à un éleveur local, LUXEL est toujours en phase de concertation avec les élus locaux afin d'identifier un agriculteur.

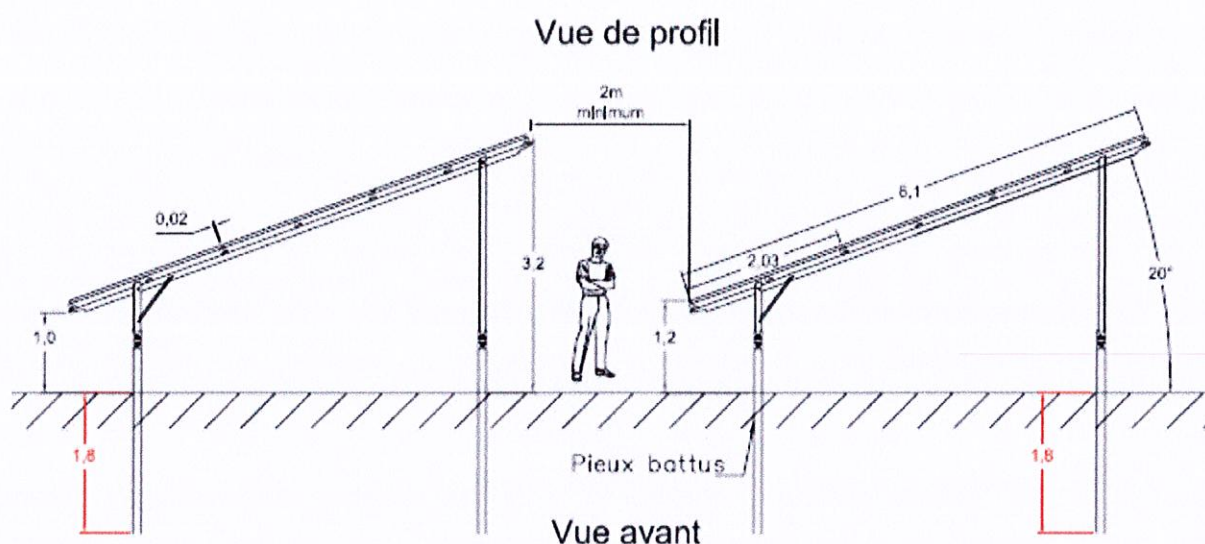
2.4 Incidence d'un remontée de nappe phréatique

D'après les données disponibles sur le site Géorisques, la zone d'implantation du projet de Saint-Rémy-en-Rollat n'est pas située dans une zone identifiée comme potentiellement sujette aux inondations par remontée de nappe.



Par ailleurs, de nombreuses dispositions d'aménagement permettent de limiter les incidences potentielles en cas de survenue exceptionnelle d'un tel événement. La grande majorité des câbles sont installés en aérien, sous les modules, et n'ont donc pas d'incidence sur la circulation des eaux. Seul le câblage des postes onduleurs jusqu'au poste de livraison est effectué en souterrain parallèlement à la voirie interne (voirie semi-perméable en graviers) du parc solaire. Ce raccordement est réalisé via un réseau électrique totalement étanche prévu sur la partie haute du site.

Les tables photovoltaïques reposent quand à elles sur des pieux et leur point le plus bas est situé entre 1 m et 1,2 m du sol.



Vue de profil des rangées de panneaux photovoltaïques pour le projet - Source : LUXEL

Le plan altimétrique en format A3 est présenté en Annexe 1.

3. ANNEXES

3.1 Annexe 1 : Plan altimétrique

Annexe 10.

21/06/2021

Observations

Espace membre

Se déconnecter

[Tableau de bord](#) [Contenu du registre](#) [Observations](#) [Outils](#)

Vous travaillez sur le registre n° 450 : Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Rémy-en-Rollat dans l'Allier

Observations dématérialisées

Observations du registre papier

Mails à modérer

Exportation des observations

Gérer les thématiques

Observations dématérialisées

Trier par

Plus récent

Afficher

Toutes les observations

Recherche par mots clés... ok

Avancé

2 observations

N° 2 Défavorable

Date : 21 mai 2021 - 18:26

Auteur : Daniel Rousset

Organisation : Frane

Mail : daniel.rousset@cegetel.net
63140 Châtel-Guyon

Gérer l'observation

Observation publiée

Signaler : [doublon](#) - [propos injurieux](#) - [masquer du texte](#)

Thématiques :

Bonjour

Une installation photovoltaïque au sol s'apparente à une artificialisation des sols.

En ce moment le sénat examine un projet de loi pour enrayer cette artificialisation des sols galopante.

Il serait bon que l'Allier montre l'exemple.

Un terrain agricole doit rester agricole, même une ancienne carrière ou un terrain dégradé peuvent être réhabilités et redevenir des zones riches en biodiversité.

Je suis farouchement opposé à ce type d'installation.

Cordialement

Daniel Rousset

N° 1 Favorable

Date : 4 mai 2021 - 10:55

Auteur : Gérard ROLLIN

Organisation : COLAS

Mail : gerard.rollin@colas.com
Paris

Gérer l'observation

Observation publiée

Signaler : [doublon](#) - [propos injurieux](#) - [masquer du texte](#)

Thématiques :

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de l'Allier.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ

[Charte qualité](#) [Mentions légales](#) [Politique de confidentialité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Conditions générales de vente](#)

© Micropulse 2021 - Création site Internet

Annexe 10.1

Contribution mentionnée par erreur à la date du 5 mai 2021 sur le registre papier de la déclaration de projet par M. C. Blanchard.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 30 avril 2021 de 14 heures 20 à 17 heures 00

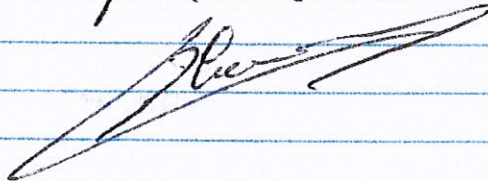
Observations de M^(M)

Permanence du commissaire enquêteur.

Aucune visite

Le 5 mai 2021 : Permanence du commissaire enquêteur de 15^h à 18^h.

M. Blanchard Christian
Je suis entièrement d'accord pour le
projet des photor. Volkaigue qui peuvent
être fait en Perren pour la commune



CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.

**Projet de parc photovoltaïque.
Commune de Saint Rémy en Rollat – Allier.**

**Arrêté N° 879/2021 en date du 08 avril 2021 de
M. le Préfet de l'Allier.**

Enquête du 30 avril au 1^{ier} juin 2021.

Commissaire enquêteur : R. Fradin

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.

1. Rappel.

Cette enquête publique concerne la demande déposée par la société CPV SUN 40 visant à obtenir un permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Saint Rémy en Rollat, au lieu-dit « Les Fits », sur une parcelle propriété de la commune.

Ce parc solaire, d'une puissance de 1,84 MWc occupe une emprise de 2,85 ha avec une surface couverte par les modules photovoltaïques d'environ 0,86 ha. Cette implantation nécessite une modification du PLU de la commune. A noter que cette modification a fait l'objet d'une enquête publique lancée par ailleurs, au titre de procédure de Déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU, et qu'elle a été tenue simultanément à la présente enquête.

2. Déroulement de l'enquête.

Cette enquête publique s'est tenue dans des conditions satisfaisantes du 30 avril au 1^{er} juin 2021 et les dispositions de l'arrêté préfectoral du 8 avril 2021 ont été parfaitement respectées. Les mesures réglementaires de publicité et d'affichage ont été réalisées par l'autorité organisatrice, la mairie et le pétitionnaire.

Le dossier mis à la disposition du public contenait les pièces réglementaires et permettait une bonne compréhension du projet.

Les 4 permanences en mairie de Saint Rémy en Rollat au titre de cette enquête publique étaient également tenues au titre de la déclaration de projet.

Très peu de personnes se sont déplacées pour me rencontrer, une seule contribution est portée sur le registre papier, le registre dématérialisé contient 2 observations et aucun courrier ne m'est parvenu. Des observations recueillies, ressortent 2 avis favorables au projet et 1 avis défavorable.

Le 2 juin 2021, le procès verbal des observations et interrogations suscitées par le projet a été remis à M. A. Fillault, représentant le pétitionnaire. Le 12 juin 2021, LUXEL m'a transmis son mémoire en réponse.

3. Avis du commissaire enquêteur.

Après avoir étudié le dossier, rencontré le maître d'ouvrage, visité le site et son environnement, m'être entretenu avec des habitants et des élus, je constate que :

- ce projet participe au développement des énergies renouvelables et correspond aux directives nationales et schémas régionaux en matière de développement de la filière photovoltaïque,
- l'utilisation de ce site en friche et abandonné depuis plusieurs années répond parfaitement aux directives de mobilisation de foncier inutilisé et contribuera à le mettre en valeur,

- l'impact sur l'environnement et la biodiversité a été appréhendé de façon satisfaisante, l'intégration du projet est soignée, les mesures d'évitement et de réduction bien adaptées aux différentes situations et notamment de covisibilités en préservant néanmoins les zones propices à l'agriculture,

- ce parc solaire répondra à la consommation électrique annuelle de 2000 habitants, soit une économie annuelle de 800 tonnes d'émission de CO₂, tout en assurant des retombées économiques pour la commune,

- le mémoire en réponse du pétitionnaire répond aux quelques questions soulevées de façon satisfaisante,

enfin, considérant que cette enquête publique s'est déroulée conformément aux textes, que le public a été informé de façon satisfaisante sur cette réalisation et qu'il avait plusieurs possibilités à sa disposition pour faire connaître ses observations ou interrogations sur cette opération,

je suis en mesure de donner un **avis favorable** à ce projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Saint Rémy en Rollat.

Le Vernet le 23 juin 2021

Le commissaire enquêteur.

